June 12, 2003

The Honourable Robert G. Thibault, P.C., M.P.
Minister of Fisheries and Oceans
200 Kent Street
Ottawa, ON K1A 0E6

Dear Minister,

On behalf of the Council, please find attached the Fisheries Resource Conservation Council's advice on Atlantic halibut, 3NOPs4VWX5Zc. This assessment, initially scheduled for last fall's Regional Advisory Process (RAP), was postponed by DFO Science until later in 2003. Normally, this advice would have been included with the Council's January report.

There is concern that the Expert Opinion view on the Atlantic halibut resource, prepared by DFO Science, has somewhat of a different view from the attached Appendix which resulted from a subsequent meeting with Industry. This has created considerable confusion, and could have been avoided if survey participants were invited to take part in the Expert Opinion panel.

Finally, Atlantic halibut are showing similar signs in the Gulf of St. Lawrence and the Scotian Shelf, including Sub Area 3 on the Grand Banks. The Council would encourage these two Regions to cooperate in future research with respect to the Atlantic halibut resource..

Sincerely,

Jean Guy d'Entremont

Jean Guy d'Entremont
A/Chairman

attachment

Atlantic Halibut - 3NOPs4VWX5Zc

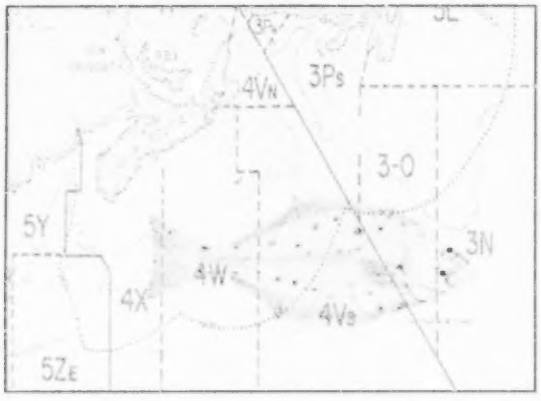

Perspective

Atlantic halibut is the largest of the flatfishes ranging widely in waters of Atlantic Canada. Atlantic halibut are most abundant in the deep-water channels running between the banks and on the edge of the continental shelf. It is thought that these fish generally spawn in deeper waters in late Fall and early Winter.

This is a slow growing, long-lived species. Females grow faster than males, and reach a much larger maximum size. While 50% of females appear to achieve maturity at 115 cm, 50% of males appear to attain maturity at 75 cm.

Analysis

Atlantic halibut did not go through the regular Regional Advisory Process (RAP). Instead, DFO Science produced an Expert Opinion at an ad hoc internal DFO meeting without the involvement of the industry or other interested parties. Subsequent consultations with industry members who participate in the halibut longline survey led to the production of an appendix to the Expert Opinion. There are differences between the views expressed in the body of the Expert Opinion and those in the appendix. Had a normal RAP process been followed, it is probable that the resulting Stock Status Report (SSR) update would have incorporated some elements currently included in the appendix. The process followed for Atlantic halibut in 2003 to provide scientific information is unsatisfactory.

The body of the Expert Opinion produced by DFO in April 2003 states:

- FRCC recommended increases in TAC in 2000 and 2001, resulting in a current 2002 TAC of 1,150t.
- White hake, cusk, cod, dogfish, and a range of other species, are caught in association with halibut. This has management implications in an ecosystem context. In the DFO – Industry halibut survey, the average non-halibut bycatch (% weight of all species) has ranged from 76 to 88% in the fixed station phase to between 46 and 69% in the commercial index phase. The latter would be more indicative of bycatch rates in the fishery as a whole.
- According to industry, there has been an increase in the amount of unreported halibut catch, particularly in 2002.
- Adult halibut have a low catchability to the DFO summer Research Vessel (RV) survey, resulting in highly variable estimates of adult abundance. The RV survey provides information on incoming recruitment (fish < 81cm) and overall spatial distribution. The RV survey shows below average recruitment in 2002; and has been relatively stable over the past decade.
- The halibut longline survey provides the capacity to monitor the halibut population. It has now been in place for five years, is internally consistent (rankings of high, medium and low strata are consistent, fishing grounds are consistently identified, and the commercial and fixed station indices give similar trajectories), and does not suffer from the high variability observed in the RV survey series.
- The halibut longline survey indicates lower recruitment numbers in 2002 for the stock area as a whole. Recruitment estimates for Sub Area (SA) 3 are relatively high in 2001 and 2002 which suggests that SA3 may be a more important recruitment area than previously thought. However; survey coverage in SA3, particularly 3NO, remains problematic mainly due to the costs involved in getting there and management restrictions related to cod bycatch limits.
- Halibut longline survey commercial index and fixed station estimates of biomass (cpue) show a relatively stable overall population size from 1998 – 2002. Individually, the sub-components of the main survey areas (3Ps4VWX) also appear stable over this period.

Figures are in 000t

Year	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC				3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	1.5	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	1	1.15	1.15
Catch	4	3.3	2.6	2.3	1.9	2.1	2.2	1.30	1.2	1.04	0.72	0.79	1.16	0.96	1.2	0.91	1.23	1.28

*Canadian Catch as of May 15/03

1. Above figures include Reported Landings extracted from the Integrated Fisheries Management Plan Atlantic Groundfish (IFMP)

- The halibut population biomass appears to be relatively stable even with a 35% increase in TAC and landings since 1998.
- The continued operation of the longline survey to effectively monitor population status, is essential to the management of this fishery.

The FRCC considers it important to mention the following points from the appendix to the Expert Opinion:

- Halibut fishermen have observed a dramatic increase in catches of halibut in 4X over the past several years.
- Participants were in particular disagreement with the summary point in the Expert Opinion, which states that: "According to industry, there has been an increase in the amount of unreported halibut catch, particularly in 2002".
- Given the stability of the halibut population biomass observed over the past five years, all the meeting participants (including DFO Science) considered that in the absence of negative indications from the halibut longline survey, a reasonable approach to the management of this fishery would be to implement cautious annual increases in TAC over the next 3-5 years at least until landings equal the long-term annual average of about 1,900t. During this period, negative indications from the longline survey, particularly in the form of catch rate reductions would result in reductions in TAC.

During the May 21/03 consultation, both industry and DFO acknowledged that the stock review process was flawed this year. DFO representatives indicated that about 30% of the TAC would normally be caught in 4VsW, and increases up to the 1900t long-term average could be fished without any increase in the 150t catch cap of 4VsW cod. They also stated that there is no apparent increase in illegal fishing of Atlantic halibut; vessels catching greater than 300 lbs of Atlantic halibut in 4X will be required to hail and receive 100% dockside monitoring in 2003.

Industry observations were that Atlantic halibut abundance is high and widespread, with a mixture of sizes throughout its range. The observation was made that the longline survey does not cover the eastern Grand Banks where significant catches were made in the 1980s. It was stated that vessels in the 65-100' sector were experiencing record catch rates in 3NO and 3Ps. Industry's view is that, while the TAC can easily be set at 1,600t without placing the stock in any danger, it is unanimously prepared to accept the approach of a 300t increase to 1,450t in 2003-2004 (since there was no increase in 2002-2003), with 150t increases for each of the following three years up to the long-term average of 1,900t. A comment was made that the greater than 65' fleet sectors did not participate in the survey, nor are their catch rates incorporated into the assessment.

The Council commends the cooperative efforts of the industry and DFO Science in the continuation of the halibut longline survey that commenced in 1998. This survey provides the best available measure of the status of this resource on a continuing basis. The FRCC supports all reasonable measures to ensure the continuing integrity of the survey for the long-term, including the need to extend coverage fully on the Grand Banks in SA3. **The FRCC recommends that the industry/ DFO halibut longline survey be continued with sufficient observer coverage to ensure its ongoing integrity, especially in NAFO SA3.**

In 2000/2001 and 2001/2002, in light of the recognized problems related to the DFO RV survey and pending the results of the longline survey, the Council acknowledged industry observations of stock abundance and decided to recommend a directional increase in the TAC by 150t for each year. A status quo TAC of 1,150t was recommended for 2002/2003, in part in recognition that continued year-over-year increases in the TAC may not enable a reasonably clear determination of the impact of fishing effort on the condition of the stock. The Council expressed the intent of utilizing the 5-year time series of the longline survey in 2003 and consider whether a more significant increase is sustainable and consistent with continued rebuilding.

Unfortunately, DFO Science has not made much progress towards producing the previously requested estimates regarding absolute abundance and biomass, population structure, and harvest rates. This lack of information makes it very difficult to identify an analytical basis for any specific TAC for this fishery. The Council was advised that DFO Science is planning to conduct an Intensive Fisheries Evaluation (IFE) as

Figures are in 000t

Year	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC				3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	1.5	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	1	1.15	1.15
Catch	4	3.3	2.6	2.3	1.9	2.1	2.2	1.30	1.2	1.04	0.72	0.79	1.16	0.96	1.2	0.91	1.23	1.28

*Canadian Catch as of May 15/03

1. Above figures include Reported Landings extracted from the Integrated Fisheries Management Plan Atlantic Groundfish (IFMP)

- The halibut population biomass appears to be relatively stable even with a 35% increase in TAC and landings since 1998.
- The continued operation of the longline survey to effectively monitor population status, is essential to the management of this fishery.

The FRCC considers it important to mention the following points from the appendix to the Expert Opinion:

- Halibut fishermen have observed a dramatic increase in catches of halibut in 4X over the past several years.
- Participants were in particular disagreement with the summary point in the Expert Opinion, which states that: "According to industry, there has been an increase in the amount of unreported halibut catch, particularly in 2002".
- Given the stability of the halibut population biomass observed over the past five years, all the meeting participants (including DFO Science) considered that in the absence of negative indications from the halibut longline survey, a reasonable approach to the management of this fishery would be to implement cautious annual increases in TAC over the next 3-5 years at least until landings equal the long-term annual average of about 1,900t. During this period, negative indications from the longline survey, particularly in the form of catch rate reductions would result in reductions in TAC.

During the May 21/03 consultation, both industry and DFO acknowledged that the stock review process was flawed this year. DFO representatives indicated that about 30% of the TAC would normally be caught in 4VsW, and increases up to the 1900t long-term average could be fished without any increase in the 150t catch cap of 4VsW cod. They also stated that there is no apparent increase in illegal fishing of Atlantic halibut; vessels catching greater than 300 lbs of Atlantic halibut in 4X will be required to hail and receive 100% dockside monitoring in 2003.

Industry observations were that Atlantic halibut abundance is high and widespread, with a mixture of sizes throughout its range. The observation was made that the longline survey does not cover the eastern Grand Banks where significant catches were made in the 1980s. It was stated that vessels in the 65-100' sector were experiencing record catch rates in 3NO and 3Ps. Industry's view is that, while the TAC can easily be set at 1,600t without placing the stock in any danger, it is unanimously prepared to accept the approach of a 300t increase to 1,450t in 2003-2004 (since there was no increase in 2002-2003), with 150t increases for each of the following three years up to the long-term average of 1,900t. A comment was made that the greater than 65' fleet sectors did not participate in the survey, nor are their catch rates incorporated into the assessment.

The Council commends the cooperative efforts of the industry and DFO Science in the continuation of the halibut longline survey that commenced in 1998. This survey provides the best available measure of the status of this resource on a continuing basis. The FRCC supports all reasonable measures to ensure the continuing integrity of the survey for the long-term, including the need to extend coverage fully on the Grand Banks in SA3. **The FRCC recommends that the industry/DFO halibut longline survey be continued with sufficient observer coverage to ensure its ongoing integrity, especially in NAFO SA3.**

In 2000/2001 and 2001/2002, in light of the recognized problems related to the DFO RV survey and pending the results of the longline survey, the Council acknowledged industry observations of stock abundance and decided to recommend a directional increase in the TAC by 150t for each year. A status quo TAC of 1,150t was recommended for 2002/2003, in part in recognition that continued year-over-year increases in the TAC may not enable a reasonably clear determination of the impact of fishing effort on the condition of the stock. The Council expressed the intent of utilizing the 5-year time series of the longline survey in 2003 and consider whether a more significant increase is sustainable and consistent with continued rebuilding.

Unfortunately, DFO Science has not made much progress towards producing the previously requested estimates regarding absolute abundance and biomass, population structure, and harvest rates. This lack of information makes it very difficult to identify an analytical basis for any specific TAC for this fishery. The Council was advised that DFO Science is planning to conduct an Intensive Fisheries Evaluation (IFE) as

soon as it can be fit into their schedule. It is important to note that the IFE is an important part of a multi-year conservation framework. **Accordingly, the FRCC recommends that DFO Science complete the necessary analysis (including the previously requested tagging and aging initiatives) to table at the upcoming IFE.**

The Council notes the agreement between DFO Science and industry that a series of cautious annual increases in the TAC would be reasonable, subject to there being no negative indications from the longline survey. The Council notes that a stable survey index does not necessarily indicate that the stock can support repeated increases in TAC. At the same time, the Council acknowledges that neither the survey nor the current fishery includes coverage of the eastern Grand Banks where significant fisheries formally took place. In addition, the survey gear in 4X is experiencing saturation difficulties with other species and may be underestimating abundance in the area, and fishermen continue to report increasing catch rates in the commercial fishery. The Council also observes that an Intensive Fisheries Evaluation for Atlantic halibut is being planned for the near future. Given these considerations, the Council is not yet prepared to recommend a multi-year plan for TAC increases, but notes that a multi-year fishery management plan should be developed, possibly including a co-management agreement, following the IFE. **The FRCC recommends that the Atlantic halibut TAC be set at 1,300t for 2003/2004.**

The Council observes that approximately 1/3 of the 2002 catch of Atlantic halibut was caught in 4VW. The Council previously expressed concern with the seriously depleted condition of the 4VsW cod stock and recommended a cap of 150t for 2003/2004. **The FRCC recommends that DFO implement effective measures to ensure that this 150t cap is not exceeded (e.g. requiring that incremental directed effort on Atlantic halibut be conducted in areas other than 4VW, 100% dockside monitoring for all landings, etc.).**

Sources

DFO Science

Expert Opinion On Current Estimates of Population Status ofAtlantic Halibut on the Scotian Shelf and Southern Grand Banks – April 30, 2003 (including Appendix 1)

FRCC Consultations

The FRCC held a public consultation on this stock in 200 3 in:

Halifax, N.S., (May 21, 2003)

Written Briefs (from November consultations)

Yarmouth County Fixed Gear Association – C. Davis & L. Blackler (2002-010-00178)
Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board (2002-010-00183)
Shelburne County Competitive Fishermen's Association – P. Decker & V. Wolfe (2002-010-00187)
Shelburne County Quota Group – Gary Dedrick (2002-010-00188)
Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – E.L. Walters (2002-010-00207)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)

Council's Views on Stock Status

Overall Stock:	moderately healthy
Spawning Biomass:	unknown
Total Biomass:	relatively stable
Recruitment:	relatively stable (RV survey); improving trend with a 2002 dip (LL survey)
Growth and Condition:	apparently normal
Age Structure:	unknown; relatively positive size frequency
Distribution:	appears to be widely distributed
Recent exploitation Level:	apparently moderate

le 12 juin 2003

L'honorable Robert G. Thibault, C. P., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint les recommandations du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques au sujet du flétan de l'Atlantique de 3NOPs4VWX5Zc. Cette évaluation, qui devait faire partie du processus consultatif régional (PCR) de l'automne dernier, a été reportée par les scientifiques du MPO à un peu plus tard, au cours de l'année 2003. Normalement, ces recommandations auraient fait partie du rapport de janvier du Conseil.

Il est préoccupant de constater que le rapport d'expert préparé par le secteur des Sciences du MPO sur le flétan de l'Atlantique présente un point de vue assez différent de celui de l'annexe qui résulte d'une rencontre avec l'industrie. Ce processus a créé une confusion considérable et aurait pu être évité si les participants au relevé avaient été invités à prendre part au comité d'expert.

Enfin, le flétan de l'Atlantique affiche des caractéristiques similaires dans le golfe du Saint-Laurent et sur la plate-forme Scotian, y compris la sous-zone 3 sur les Bancs de Terre-Neuve. Le Conseil encourage ces deux Régions à collaborer à la recherche future en ce qui concerne le flétan de l'Atlantique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président intérimaire,

Jean Guy d'Entremont

Jean Guy d'Entremont

Pièce-jointe

FLÉTAN DE L'ATLANTIQUE - 3NOPS4VWX5ZC

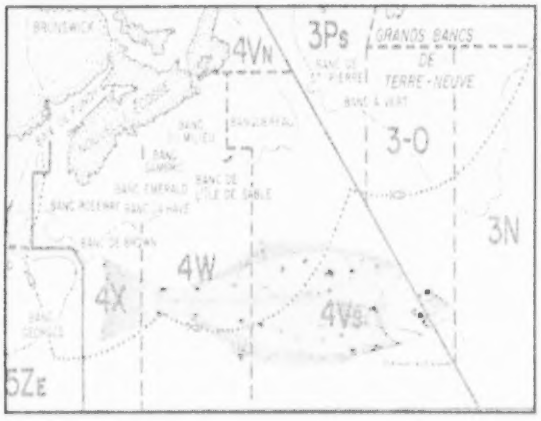

APERÇU

Le flétan de l'Atlantique, le plus gros des poissons plats, a une répartition très étendue dans les eaux de l'Atlantique canadien. Il est très abondant dans les chenaux d'eau profonde entre les bancs et le long du plateau continental. On croit que ce poisson fraye généralement dans des eaux très profondes à la fin de l'automne et au début de l'hiver.

Chez cette espèce à croissance lente qui vit longtemps, les femelles grossissent plus rapidement que les mâles et leur taille maximale est beaucoup plus grande. Elles semblent atteindre la maturité à 115 cm dans une proportion de 50 %, tandis que 50 % des mâles arrivent à maturité à 75 cm.

ANALYSE

Le flétan de l'Atlantique n'a pas été soumis au processus de consultation régional (PCR) habituel. Les scientifiques du MPO ont plutôt produit un rapport d'expert au cours d'une réunion interne spéciale du MPO à laquelle n'assistaient ni l'industrie, ni d'autres parties intéressées. Des consultations subséquentes de membres de l'industrie qui ont participé au relevé du flétan à la palangre ont donné lieu à la production d'une annexe au rapport d'expert. On note des différences entres les opinions exprimées dans le texte du rapport d'expert et celles qui sont exposées dans l'annexe. Si l'on avait suivi le processus habituel d'évaluation régional, il est probable que la mise à jour du Rapport sur l'état des stocks (RES) qui en aurait résulté aurait tenu compte de certains des éléments qui figurent actuellement dans l'annexe. Le processus suivi pour fournir de l'information scientifique à propos du flétan de l'Atlantique en 2003 est insatisfaisant.

Selon le rapport d'expert produit par le MPO en avril 2003 :

- Le CCRH a recommandé des augmentations du TAC en 2000 et en 2001, ce qui a porté le TAC de 2002 à 1 150 t.
- La merluche blanche, le brosme, la morue, l'aiguillat et toute une gamme d'autres espèces sont capturés en même temps que le flétan, ce qui a des répercussions sur la gestion dans un contexte écosystémique. Dans le cadre du relevé du flétan réalisé par le MPO et l'industrie, la moyenne des prises accidentelles d'autres poissons que le flétan (% du poids de toutes les espèces) a varié entre 76 % à 88 % au cours de la portion de stations fixes du relevé et 46 % à 69 % au cours de la portion commerciale pratiquée par les pêcheurs-repères. Celle-ci donnerait une meilleure indication des taux de prises accidentelles de la pêche dans son ensemble.
- D'après l'industrie, la quantité de prises de flétan non déclarées aurait augmenté, surtout en 2002.
- La faible vulnérabilité des flétans adultes à l'égard du relevé d'été du navire de recherche du MPO se traduit par une grande variation des estimations d'abondance des adultes. Le relevé fournit de l'information sur le recrutement (poissons < 81 cm) et sur la répartition spatiale globale. Il indique un recrutement moyen inférieur à la moyenne en 2002; il a été relativement stable au cours des dix dernières années.
- Le relevé à la palangre de l'industrie permet de surveiller la population de flétan. En place depuis maintenant cinq ans, il est cohérent à l'interne (le classement des strates élevées, moyennes et faibles est cohérent, les lieux de pêche sont systématiquement définis et l'indice commercial et l'indice de stations fixes révèlent des orientations semblables) et il n'affiche pas de grandes fluctuations comme la série du relevé du navire de recherche.
- Selon le relevé à la palangre du flétan, le recrutement est plus faible en 2002 dans

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC				3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	1.5	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	1	1.15	1.15
Prises	4	3.3	2.6	2.3	1.9	2.1	2.2	1.30	1.2	1.04	0.72	0.79	1.16	0.96	1.2	0.91	1.23	1.28

*Prise canadienne de 2002/03: au 15 mai/03

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportée" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

l'ensemble de l'aire du stock. L'estimation pour la sous-zone 3 est relativement élevée en 2001 et en 2002, ce qui tendrait à indiquer que cette sous-zone est un secteur de recrutement plus important qu'on ne l'avait d'abord cru. Cependant, l'étendue du relevé dans la sous-zone 3, particulièrement dans 3NO, demeure complexe, surtout à cause de ce qu'il en coûte pour s'y rendre et des restrictions de gestion liées aux limites de prises accidentelles de la morue.

- Si l'on en juge par l'indice commercial du relevé à la palangre et l'estimation de la biomasse établie au moyen des stations fixes (PUE), la population globale de flétan aurait été relativement stable de 1998 à 2002. Individuellement, les sous-composantes des principales zones de relevé (3Ps4VWX) semblent avoir été aussi stables pendant cette période.
- La biomasse de la population de flétan paraît relativement stable, même si le TAC et les débarquements ont augmenté de 35 % depuis 1998.
- Le maintien du relevé à la palangre pour surveiller efficacement l'état de la population est essentiel à la gestion de cette pêche.

Le CCRH juge important de mentionner les points suivants tirés de l'annexe du rapport d'expert :

- Les pêcheurs de flétan ont observé une hausse marquée des prises de flétan dans 4X au cours des dernières années.
- Les participants n'étaient particulièrement pas d'accord avec l'un des points du résumé du rapport d'expert affirmant que, selon l'industrie, les prises non déclarées de flétan avaient augmenté, surtout en 2002.
- Compte tenu de la stabilité de la biomasse de flétan observée au cours des cinq dernières années, tous les participants à la réunion (y compris les scientifiques du MPO) étaient d'avis qu'en l'absence de signes négatifs découlant du relevé à la palangre, il serait raisonnable de gérer cette pêche au moyen de hausses annuelles prudentes du TAC au cours des trois à cinq prochaines années, tout au moins jusqu'à ce que les débarquements correspondent à la moyenne annuelle à long terme d'environ 1 900 t. Pendant cette période, toute indication négative fournie par le relevé à la palangre, surtout sous la forme d'une réduction du taux de prise, entraînerait une baisse du TAC.

Au cours de la consultation du 21 mai 2003, l'industrie et le MPO ont reconnu que le processus d'examen du stock comportait des lacunes cette année. Les représentants du MPO ont indiqué qu'environ 30 % du TAC serait normalement capturé dans 4VsW et que des hausses jusqu'à la moyenne à long terme de 1 900 t étaient possibles sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le plafond de 150 t des prises de morue de 4VsW. Ils ont aussi mentionné qu'il n'y avait pas de hausse apparente de la pêche illégale du flétan de l'Atlantique. Les bateaux qui capturent plus de 300 lb de flétan de l'Atlantique dans 4X devront faire des rapports radio et feront l'objet d'une vérification à quai complète en 2003.

L'industrie observe une abondance généralisée et un mélange des tailles de flétan de l'Atlantique dans toute son aire. On a signalé que le relevé à la palangre n'incluait pas l'est des Bancs de Terre-Neuve où d'importantes prises avaient été faites au cours des années 1980. Les bateaux des secteurs de flottille de 65 à 100 pi ont connu des prises record dans 3NO et 3Ps. L'industrie considère que même s'il est possible de fixer le TAC à 1 600 t sans mettre le stock en danger, elle est unanimement prête à accepter une hausse de 300 t, portant le TAC à 1 450 t, pour 2003-2004 (puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation en 2002-2003), et des augmentations de 150 t au cours de chacune des trois années suivantes, jusqu'à la moyenne à long terme de 1 900 t. Un commentaire a été fait selon lequel les secteurs de la flottille de plus de 65 pi n'ont pas participé au relevé et leurs taux de prises ne font pas partie de l'évaluation.

Le Conseil félicite l'industrie et le secteur des Sciences pour les efforts coopératifs déployés pour le maintien du relevé du flétan à la palangre entrepris en 1998. Ce relevé constitue le meilleur moyen de mesurer l'état de ces ressources à long terme. Le CCRH appuie toutes les mesures visant à assurer l'intégrité continue du

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000/01	2001/02	2002/03*
TAC				3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	1.5	0.85	0.85	0.85	0.85	0.85	1	1.15	1.15
Prises	4	3.3	2.6	2.3	1.9	2.1	2.2	1.30	1.2	1.04	0.72	0.79	1.16	0.96	1.2	0.91	1.23	1.28

*Prise canadienne de 2002-03 : au 15 mai 03

1. Les données ci-haut représentent les "Prises Rapportées" selon le Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

l'ensemble de l'aire du stock. L'estimation pour la sous-zone 3 est relativement élevée en 2001 et en 2002, ce qui tendrait à indiquer que cette sous-zone est un secteur de recrutement plus important qu'on ne l'avait d'abord cru. Cependant, l'étendue du relevé dans la sous-zone 3, particulièrement dans 3NO, demeure complexe, surtout à cause de ce qu'il en coûte pour s'y rendre et des restrictions de gestion liées aux limites de prises accidentelles de la morue.

- Si l'on en juge par l'indice commercial du relevé à la palangre et l'estimation de la biomasse établie au moyen des stations fixes (PUE), la population globale de flétan aurait été relativement stable de 1998 à 2002. Individuellement, les sous-composantes des principales zones de relevé (3Ps4VWX) semblent avoir été aussi stables pendant cette période.
- La biomasse de la population de flétan paraît relativement stable, même si le TAC et les débarquements ont augmenté de 35 % depuis 1998.
- Le maintien du relevé à la palangre pour surveiller efficacement l'état de la population est essentiel à la gestion de cette pêche.

Le CCRH juge important de mentionner les points suivants tirés de l'annexe du rapport d'expert :

- Les pêcheurs de flétan ont observé une hausse marquée des prises de flétan dans 4X au cours des dernières années.
- Les participants n'étaient particulièrement pas d'accord avec l'un des points du résumé du rapport d'expert affirmant que, selon l'industrie, les prises non déclarées de flétan avaient augmenté, surtout en 2002.
- Compte tenu de la stabilité de la biomasse de flétan observée au cours des cinq dernières années, tous les participants à la réunion (y compris les scientifiques du MPO) étaient d'avis qu'en l'absence de signes négatifs découlant du relevé à la palangre, il serait raisonnable de gérer cette pêche au moyen de hausses annuelles prudentes du TAC au cours des trois à cinq prochaines années, tout au moins jusqu'à ce que les débarquements correspondent à la moyenne annuelle à long terme d'environ 1 900 t. Pendant cette période, toute indication négative fournie par le relevé à la palangre, surtout sous la forme d'une réduction du taux de prise, entraînerait une baisse du TAC.

Au cours de la consultation du 21 mai 2003, l'industrie et le MPO ont reconnu que le processus d'examen du stock comportait des lacunes cette année. Les représentants du MPO ont indiqué qu'environ 30 % du TAC serait normalement capturé dans 4VsW et que des hausses jusqu'à la moyenne à long terme de 1 900 t étaient possibles sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le plafond de 150 t des prises de morue de 4VsW. Ils ont aussi mentionné qu'il n'y avait pas de hausse apparente de la pêche illégale du flétan de l'Atlantique. Les bateaux qui capturent plus de 300 lb de flétan de l'Atlantique dans 4X devront faire des rapports radio et feront l'objet d'une vérification à quai complète en 2003.

L'industrie observe une abondance généralisée et un mélange des tailles de flétan de l'Atlantique dans toute son aire. On a signalé que le relevé à la palangre n'incluait pas l'est des Bancs de Terre-Neuve où d'importantes prises avaient été faites au cours des années 1980. Les bateaux des secteurs de flottille de 65 à 100 pi ont connu des prises record dans 3NO et 3Ps. L'industrie considère que même s'il est possible de fixer le TAC à 1 600 t sans mettre le stock en danger, elle est unanimement prête à accepter une hausse de 300 t, portant le TAC à 1 450 t, pour 2003-2004 (puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation en 2002-2003), et des augmentations de 150 t au cours de chacune des trois années suivantes, jusqu'à la moyenne à long terme de 1 900 t. Un commentaire a été fait selon lequel les secteurs de la flottille de plus de 65 pi n'ont pas participé au relevé et leurs taux de prises ne font pas partie de l'évaluation.

Le Conseil félicite l'industrie et le secteur des Sciences pour les efforts coopératifs déployés pour le maintien du relevé du flétan à la palangre entrepris en 1998. Ce relevé constitue le meilleur moyen de mesurer l'état de ces ressources à long terme. Le CCRH appuie toutes les mesures visant à assurer l'intégrité continue du

relevé à long terme, y compris la nécessité d'en élargir l'étendue sur les Bancs, dans la sous-zone 3. **Le CCRH recommande le maintien du relevé à la palangre industrie-MPO, mais avec une présence d'observateurs suffisante pour en garantir l'intégrité, surtout dans la sous-zone 3 de l'OPANO.**

En 2000-2001 et en 2001-2002, compte tenu des problèmes liés au relevé effectué par le navire de recherche du MPO et en attendant les résultats du relevé à la palangre, le Conseil a accepté les observations de l'industrie sur l'abondance du stock et a décidé de recommander une augmentation du TAC de 150 t pour chaque année, à titre d'orientation. Le TAC de 1 150 t représentant le statu quo a été recommandé pour 2002-2003, en partie parce que la hausse continue du TAC, année après année, risque de nuire à la détermination raisonnablement précise des répercussions de l'effort de pêche sur l'état du stock. Le Conseil a exprimé l'intention de recourir à la série chronologique de cinq ans du relevé à la palangre en 2003 afin de vérifier si une hausse plus importante peut être durable et compatible avec le rétablissement continu.

Malheureusement, les scientifiques du MPO n'ont pas fait de progrès en ce qui concerne la production de l'évaluation demandée antérieurement à propos de l'abondance absolue et de la biomasse, de la structure par âge et des taux de prise. Sans cette information, il est très difficile de déterminer les éléments d'analyse pouvant servir à l'établissement d'un TAC précis pour cette pêche. Le Conseil a été informé que les scientifiques du MPO prévoyaient réaliser une évaluation intensive des pêches (EIP) aussitôt que leur calendrier d'activités le leur permettrait. Il est important de noter que l'EIP est un élément important d'un cadre de conservation pluriannuel. **Par conséquent, le CCRH recommande que le MPO termine l'analyse nécessaire (y compris les initiatives antérieurement demandées de marquage et de détermination de l'âge) en vue de la présenter à la prochaine EIP.**

Le Conseil constate que les scientifiques et l'industrie conviennent qu'une série d'augmentations annuelles prudentes du TAC serait raisonnable, à condition que le relevé à la palangre ne fournisse aucun signe négatif. Le Conseil fait remarquer qu'un indice de relevé stable ne signifie pas nécessairement que le stock peut soutenir des augmentations répétées du TAC. Parallèlement, le Conseil reconnaît que ni le relevé, ni la pêche actuelle n'inclut l'est des Bancs de Terre-Neuve où d'importantes pêches étaient pratiquées. De plus, l'engin utilisé par le relevé dans 4X connaît des difficultés de saturation d'autres espèces et pourrait sous-estimer l'abondance dans le secteur, et les pêcheurs continuent de déclarer des taux de prise croissants dans le cadre de la pêche commerciale. Le Conseil observe également qu'une évaluation intensive des pêches du flétan de l'Atlantique est prévue dans l'avenir. Dans ces conditions, le Conseil n'est pas prêt à recommander un plan pluriannuel d'augmentation du TAC, mais signale qu'un plan de gestion pluriannuel devrait être élaboré, peut-être assorti d'une entente de cogestion, après l'EIP. **Le CCRH recommande de fixer à 1 300 t le TAC de flétan de l'Atlantique pour 2003-2004.**

Le Conseil observe qu'environ le tiers des prises de flétan de l'Atlantique de 2002 ont été réalisées dans 4VW. Il avait auparavant exprimé des préoccupations au sujet de l'épuisement du stock de morue dans 4VsW et avait recommandé un plafond de 150 t pour 2003-2004. **Le CCRH recommande que le MPO mette en œuvre des mesures efficaces afin de s'assurer que ce plafond de 150 t ne sera pas dépassé (p. ex. en exigeant que l'effort dirigé graduellement accru du flétan de l'Atlantique soit appliqué dans d'autres zones que 4VW, que tous les débarquements fassent l'objet d'une vérification à quai).**

Sources

Sciences, MPO

Expert Opinion On Current Estimates of Population Status of Atlantic Halibut on the Scotian Shelf and Southern Grand Banks – 30 avril 2003 (incluant l'annexe 1)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations publiques sur ce stock en 2003 à l'endroit suivant :
Halifax (N.-É.) (21 mai 2003)

Mémoires écrites (de novembre)

Yarmouth County Fixed Gear Association – C. Davis & L. Blackler (2002-010-00178)
Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board (2002-010-00183)
Shelburne County Competitive Fishermen's Association – P. Decker & V. Wolfe (2002-010-00187)
Shelburne County Quota Group – Gary Dedrick (2002-010-00188)
Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2002-010-00205)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – E.L. Walters (2002-010-00207)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association (2002-010-00210)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	modérément sain
Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	relativement stable
Recrutement :	relativement stable (relevé du navire de recherche); tendance à l'amélioration avec un creux en 2002 (relevé à la palangre)
Croissance et condition :	apparemment normales
Structure par âge :	inconnue; fréquence de tailles relativement positive
Distribution:	semble très étendue
Niveau d'exploitation récent :	apparemment modéré